



194

**expédition**

délivrée à	délivrée à	délivrée à
le	le	le
€	€	€
BUR	BUR	BUR

Session n° <b>4/2016</b>
Numéro de répertoire 45
Date du prononcé 06/10/2016

# COUR D'ASSISES DE LA PROVINCE DE HAINAUT

## ORDONNANCE

Président : M. Philippe MORANDINI  
Greffier : Mme. Cindy BRANGER

En cause du Ministère public :

Contre : M. Bernard WESPHÆL

présenté le
ne pas enregistrer

Session n° : 4/2016  
Cour d'assises de la Province de Hainaut

Nous, Philippe MORANDINI, conseiller à la cour d'appel de Mons, Président de la cour d'assises de la province de Hainaut séant à Mons pour la quatrième session de l'année 2016, assisté de Cindy BRANGER, greffier au tribunal de première instance du Hainaut, Division de Mons ;

Vu la déclaration du jury portant que l'accusé WESPHAEL Bernard Marcel Léon, né à Waremmé, le 25 septembre 1958, 58 ans, de nationalité belge, éducateur social spécialisé, ancien parlementaire, domicilié à 4340 Awans, rue François Hanon, 67/12, n'est pas coupable ;

Vu l'article 338 du Code d'instruction criminelle;

Déclarons que ledit WESPHAEL Bernard est acquitté des accusations portées contre lui ;

Ordonnons en conséquence qu'il soit mis en liberté sur-le-champ, s'il n'est retenu pour autre cause ;

Ainsi prononcé en langue française et en audience publique à Mons, le six octobre deux mille treize.

  
Cindy BRANGER

  
Philippe MORANDINI